

**Objet** : Réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du mois de juin 2024

Réf : 1.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.3.2) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réunir la Commission consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce notamment sur les matières énoncées à l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il y a lieu de réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

### Décide

Article 1 – De réunir le 19 juin 2024 à 14h00 salle du Cens, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

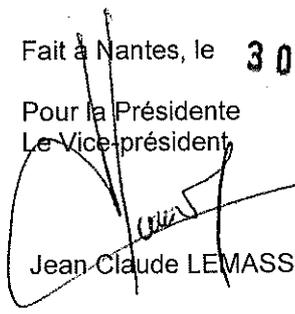
Article 2 – De réunir le 20 juin 2024 à 14h30 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 3 – De réunir le 24 juin 2024 à 14h00 salle de la Loire, la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de convoquer ses membres en conséquence,

Article 2 – De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision,

Fait à Nantes, le **30 MAI 2024**

Pour la Présidente  
Le Vice-président,

  
Jean-Claude LEMASSON

mis en ligne le :

**/ 4 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20240530-2024\_468DEC-AU  
Date de télétransmission : 04/06/2024  
Date de réception préfecture : 04/06/2024